

gagner sur les deux tableaux. Ils ne sauraient dire, d'une part, que leurs politiques antérieures ont donné des résultats et, d'autres part, prétendre maintenant qu'une expansion s'impose. Ils ne peuvent du moins pas s'attendre à ce qu'on ajoute foi à leurs paroles.

● (4.30 p.m.)

Comment croire que les calculs du ministre des Finances au sujet des taxes qu'il se propose de percevoir en 1972 et en 1973, s'il devait par malheur être encore chargé de cette tâche à ce moment-là, se révéleront plus justes que ses prévisions si tristement inexacts sur les six derniers mois? Où est la logique dans cette façon d'agir du ministre? D'une part, il nous dit qu'il lui faut établir souvent un budget, peut-être même plusieurs fois par année, pour tenir vraiment compte de l'évolution de la situation. D'autre part, il présente tout à la fois une formule globale de recettes budgétaires qu'il qualifie d'historique et de permanente.

Est-ce à dire qu'il a renoncé à la souplesse qui lui servait jusqu'ici d'excuse pour bâcler le travail? Bien sûr que non, monsieur l'Orateur; le ministre des Finances ne renoncerait sûrement pas à une excuse comme celle-là. N'est-il pas plus vraisemblable de croire qu'il a l'intention d'abandonner dans six mois la formule qu'il nous propose, de la même façon que sa formule s'écarte des propositions de son Livre blanc de 1969?

M. Woolliams: Je pense qu'il devrait abandonner la partie tout simplement.

L'hon. M. Stanfield: Cela éviterait bien des problèmes. Examinons les événements. Voilà plusieurs mois que le ministre s'efforce de convaincre nos concitoyens qu'il ne défend pas vraiment les propositions de son Livre blanc. «Qui, moi?», dit le ministre. «Je ne suis qu'un simple campagnard qui essaie d'entretenir le dialogue; loin de moi l'idée de chercher à imposer une réforme fiscale quelconque. Que non pas!»

Voilà l'image que le ministre s'est évertué à donner de lui-même ces trois derniers mois. Et il a une excellente raison pour cela: il vient enfin de se rendre compte—il le sait en fait depuis quelques mois—qu'il n'y a pas la moindre chance pour que les Canadiens acceptent beaucoup des propositions de son Livre blanc. Voilà le nouveau ministre des Finances. C'est un homme raisonnable et amical comme un bon épagneul. C'est tout juste s'il ne bat pas de la queue. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Lorsque le Livre blanc a été déposé il y a 18 mois, nous nous trouvions devant un père fier de son œuvre mais qui s'est rapidement transformé en féroce chien de garde défendant chaque pouce de terrain contre les critiques de gens qu'il considérait comme de simples parvenus et, en gros, les représentants de grosses entreprises. Le ministre nous annonce maintenant froidement que, bien sûr, il ne fera rien qui puisse gêner les petites entreprises et que les concessions que le Livre blanc allait supprimer seront maintenues.

Monsieur l'Orateur, écoutez ce qu'a dit dernièrement le ministre. D'après lui, en 1967, plus de 450,000 Canadiens voyaient leurs bénéfices commerciaux imposés sur la base des taux établis pour les particuliers parce qu'il ne s'agis-

[L'hon. M. Stanfield.]

sait pas de sociétés. Ce groupe comprend environ 50,000 médecins, avocats et autres membres de professions libérales qui ne peuvent se constituer en société. Cependant, a déclaré le ministre, il restait 400,000 autres hommes d'affaires qui ne profitaient pas du faible taux d'imposition des sociétés. Ce sont les vraies petites entreprises canadiennes. C'est l'une des raisons pour lesquelles le ministre refusait de sanctionner une mesure plus ou moins semblable à celle qu'il présente maintenant pour protéger par un taux d'impôt sur le revenu plus faible les sociétés dont le chiffre d'affaires ne dépassa pas un certain plafond, et c'était sa défense alors pour augmenter les impôts des petites sociétés. Il a prononcé ce discours d'un ton aussi convaincant que possible.

Le ministre a-t-il changé d'idée depuis? Il accepte maintenant ce qu'il rejetait alors et rejette ce qu'il acceptait.

M. Crouse: Pensez-y, Ben, vous allez saisir.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il vraiment changé d'idée?

L'hon. M. Benson: Certainement.

L'hon. M. Stanfield: Il ne nous l'a pas dit. Veut-il vraiment s'en tenir à ces changements, aux recommandations actuelles, si le gouvernement—Dieu nous en garde—l'emportait lors d'autres élections? Qui peut le dire, monsieur l'Orateur? Pour l'instant, le ministre des Finances est revenu sur ses propres principes, s'il s'agissait de principes.

Une voix: C'est mieux.

L'hon. M. Stanfield: Les députés d'en face se sont réjouis autant du Livre blanc, lors de sa présentation, que du budget. Je dois dire que j'en comprends facilement la raison. Quand on s'est fait assourdir, comme ils l'ont été par le ministre des Finances avec ses projets depuis un an et demi, on doit se réjouir qu'il cesse.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: Ce n'est pas le seul principe dont il ait dévié; il y en avait une foule d'autres: l'impôt sur la réévaluation quinquennale des actions de corporations canadiennes ouvertes, il avait d'ailleurs défendu la formule en termes éloquents; l'imposition complète des gains de capital, à l'exception des actions des corporations canadiennes ouvertes; l'application de cet impôt à la maison familiale, ainsi que toutes les autres propositions qu'il a d'abord fait siennes, pour en arriver à les rejeter à regret, à mesure que les mois et les années passaient.

Monsieur l'Orateur, pourquoi le ministre a-t-il agi ainsi? La réponse me paraît assez simple: c'est qu'il a enfin compris que, sur le plan politique, il n'avait rien à gagner, mais tout à perdre. Il a agi ainsi non pas parce que les oppositionnels ou d'autres l'ont convaincu que ses propositions étaient erronées mais parce qu'il a compris qu'elles étaient impopulaires. Monsieur l'Orateur, pourquoi a-t-il changé son fusil d'épaule? Demandez-le lui.